



LE DOSSIER EST A FAIRE EN **3** EXEMPLAIRES

Liste des pièces à fournir pour un dossier de demande de cession

Pour toute demande de cession d'un terrain situé sur les 50 pas géométriques fournir les justificatifs suivants :

- la copie de la carte nationale d'identité ou passeport du demandeur
- la copie complète du livret de famille
- l'extrait du plan cadastral du terrain et la matrice cadastrale (relevé de propriété bâti et non-bâti) à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre*
- la photographie couleur du bâtiment

Dans le cas d'un bâtiment à usage d'habitation, fournir l'un des justificatifs suivants :

- un justificatif de l'année exacte d'édification de la construction (taxe foncière, électricité, autres attestations...) prouvant que l'occupation est antérieure au 1er janvier 1995
- la copie de la déclaration modèle H1 (maison individuelle) ou modèle H2 (immeuble collectif) ; certifiée par le cachet du Cadastre, à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre*
- la copie de l'avis d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties antérieure au 1er janvier 1995
- la copie du titre de propriété ou de jouissance éventuellement détenu par le demandeur
- la copie du permis ou de l'autorisation de construire détenu par le demandeur
- la copie de l'Autorisation d'Occupation Temporaire

Pour la demande d'aide exceptionnelle, uniquement dans le cas de votre habitation principale, fournir le justificatif suivant :

- la copie de l'avis d'imposition de l'année précédent l'année de dépôt du dossier (exemple pour un dossier déposé l'année 2017, c'est l'avis d'imposition de 2016 sur les revenus de 2015 qui est demandé).

Dans le cas d'un bâtiment à usage professionnel, fournir les justificatifs suivants :

- la copie de l'extrait KBIS datant de moins de trois mois
- les statuts de la société
- la copie de la carte nationale d'identité ou passeport de la personne indiquée sur le KBIS (si différente du propriétaire bâti).

Et l'un des justificatifs suivants :

- la copie de la déclaration modèle P ou modèle CBD (bien à usage professionnel) souscrite par mes soins ou établie d'office par le service compétent à l'occasion de l'édification de(s) bâtiment(s) construit(s) avant le 1^{er} janvier 1995 à retirer auprès du centre des impôts fonciers et cadastre* ; certifiée par le cachet du Service
- la copie de l'avis d'imposition de la taxe professionnelle (l'année servant de base au calcul de l'imposition doit être antérieure à 1995)
- la copie du permis ou de l'autorisation de construire antérieure au 1^{er} janvier 1995
- la copie de l'extrait KBIS attestant de l'existence juridique de l'entreprise avant le 1^{er} janvier 1995

Dans le cas d'une succession, fournir les justificatifs suivants :

- la copie complète du livret de famille du ou des parents décédés, tenu à jour
- la copie de l'acte de décès du ou des parents décédés
- un acte de notoriété avec la dévolution successorale du défunt
- un pouvoir désignant le représentant des autres ayants droit (à légaliser en mairie) et la copie de la pièce d'identité du signataire

Dans le cas où l'auteur de la construction ne peut être identifié :

- la déclaration sur l'honneur du demandeur attestant que le propriétaire ou ses ayants droit ne peuvent être identifiés

*Centre des impôts fonciers et cadastre, Hôtel des Finances, route de Cluny 97233 Schœlcher Tél. : 05.96.59.55.76
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 7h15 – 12h15

Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

Horaires de réception : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 ou sur RDV

Immeuble Le Trident - 4^e étage - 12/14 Av. Louis Domergue - Montgérald- 97200 Fort-de-France

Tel.: 0596 42 65 20 – FAX: 0596 39 78 37 – E-mail: contact@50pas972.com – www.agence50pas972.org